

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 192

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 26 BIS C

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« respectivement »

les mots :

« , selon le cas, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.